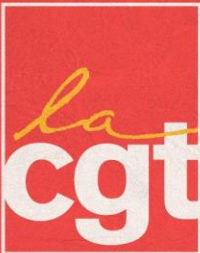


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

On ne fera pas taire la CGT et sa secrétaire générale !

La CGT apprend avec effarement la mise en examen de sa Secrétaire générale, Mme Sophie Binet, faisant suite à une plainte pour injures publiques déposée par l'association "Mouvement des entreprises de taille humaine indépendantes et de croissance", présidée par Mme Sophie de Menthon. RTL est également mis en examen en tant que diffuseur des propos.

On reproche à Sophie Binet ses propos tenus lors de son intervention sur RTL le 31 janvier dernier, lorsqu'elle fut interrogée sur le « chantage à l'emploi » de la part de certains grands patrons, venus se succéder dans les médias « pour alerter sur la fiscalité et les réglementations » et affirmer que « pour pousser à la délocalisation, c'est idéal ! ». Certains affirmant même « Ceux qui peuvent partir partent et ils ont raison. »

Elle avait alors dénoncé ces propos et ces comportements en disant « Moi j'ai envie de dire : les rats quittent le navire ».

Il va sans dire que cette déclaration était une image, reprenant une expression populaire bien connue visant à dénoncer les pratiques permanentes de délocalisation et de chantage à l'emploi des multinationales.

La CGT dénonce avec force cette énième procédure-bâillon de la part d'un lobby patronal, financé par un milliardaire d'extrême droite, Édouard Sterin. Il s'agit d'une attaque d'un degré inédit puisqu'elle vise directement la Secrétaire générale d'une des plus grandes organisations syndicales du pays. Empêcher un syndicat de dénoncer les pratiques patronales c'est l'empêcher de jouer son rôle et porter directement atteinte aux libertés syndicales. Cette tentative manifeste de judiciaireiser **la critique sociale et de détourner le débat public** illustre une nouvelle fois la volonté de certains lobbys patronaux au service des plus riches pour **faire taire les voix qui dérangent**.

La CGT rappelle que la liberté syndicale est une liberté fondamentale, indispensable au fonctionnement démocratique. Chercher à en entraver l'exercice constitue une atteinte grave à un droit essentiel, protecteur de l'ensemble du monde du travail.

Au-delà de cette affaire, la CGT alerte sur une tendance inquiétante : **c'est la 5e procédure judiciaire contre un membre du bureau confédéral de la CGT en 2 ans**. Sur le terrain, des centaines de militants et militantes font face à une répression de plus en plus décomplexée sur leurs lieux de travail et dans leurs pratiques syndicales.

RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Cette stratégie d'intimidation vise à réduire au silence toutes celles et ceux qui défendent l'intérêt général et les travailleurs et travailleuses.

La CGT réaffirme avec détermination qu'elle ne se laissera jamais bâillonner ni détourner de son mandat : **défendre les droits collectifs, dénoncer les abus patronaux et porter une ambition de justice sociale**. Plus que jamais, les libertés syndicales doivent être protégées et renforcées, car elles demeurent un pilier indispensable de la démocratie et du progrès social.

Montreuil, le 2 décembre 2025